



**COMMUNIQUÉ M 2011-19**

**POUR AFFICHER S.V.P.**

**Le 16 décembre 2011**

### **Demande de modification d'horaire des employés**

Si vous voulez modifier votre horaire de travail pour la prochaine année fiscale, vous avez jusqu'au 8 janvier 2012 pour faire une demande en ce sens, en remplissant le formulaire ci-joint à cet effet. Conformément à l'article 10 :06 a), votre demande devra être prise en compte par votre gestionnaire lors de l'établissement des horaires de travail dans le cadre de l'exercice budgétaire. Nous vous rappelons que ces modifications d'horaire doivent être faites dans le respect de l'ancienneté.

**L'équipe des relations de travail du SEMB SAQ**



Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la S.A.Q.  
1065 rue St-Denis, Montréal, H2X 3J3

Téléphones: (514 / 849-7754) / Ligne directe: 1-800-361-8427 / Courriel : [info@semb-saq.com](mailto:info@semb-saq.com)